



Documents d'objectifs Natura 2000

FR9102013 Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien
FR9101436 Cours inférieur de l'Aude

**Compte-rendu du groupe de travail « Activités professionnelles et de loisir –
acteurs zone sud (Port-la-Nouvelle/Leucate) »**

- Mardi 21 octobre 2014, Sigean -

Rédacteur :

Mathilde LABBÉ (*chargé de mission Natura 2000 – coordinatrice 4 sites Natura 2000*)

Tél : 04.67.46.33.92 / Fax : 04.67.46.33.99 /

Courriel : mathilde.labbe@univ-montp2.fr

Relecture : Tiphaine RIVIERE (*Chargée de mission à l'Antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées*)

Date du document : 22 octobre 2014

Personnes présentes :

BADY Laurent – PLN Windsurf

BLANC Annick – Cercle nautique des Corbières Sigean

GIPOULOU Jean-Christophe – Ligue de vol libre LR, club de Kitesurf de Leucate

LABBE Mathilde – Chargée de mission coordinatrice Natura 2000 – Réseau Languedoc Mer

LLEDO Laurent – PLN Windsurf

RIVIERE Tiphaine – Chargée de mission à l'Antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées

*** Ordre du jour**

Ce groupe de travail a pour but de préciser les objectifs de développement durable définis avec les têtes de réseaux des activités professionnelles et de loisir des sites et de définir les actions de gestion des TOME 2 des DOCOB des sites Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude » et « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien ». Cette réunion est également l'occasion de maintenir le dialogue avec les acteurs des activités socio-économiques du territoire.

* **Plan de la réunion**

- Rappel sur les TOME 1 des DOCOBs (Diagnostics écologique et socio-économique)
- Présentation de l'analyse écologique et de la hiérarchisation des enjeux de conservation
- Présentation du contenu du TOME 2 et notamment des 3 orientations de gestion des DOCOBs
- Validation des orientations de gestions et ébauche des premières actions de gestion du Volet II et I II des DOCOBs

Vous pouvez retrouver et télécharger le diaporama ainsi que l'ensemble des documents présentés lors de cette réunion en suivant le lien ci-dessous :

<http://reseau-languedocmer.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliotheque>

* **Rappel sur le TOME 1 : diagnostics écologiques et socio-économiques**

Quelques remarques concernant le diagnostic socio-économique :

M.BADY s'étonne de ne pas voir les spots de planche à voile indiqués sur la carte sport de loisir. Il précise qu'il existe un arrêté préfectoral pour une zone de pratique et les autres zones sont non officielles. Par ailleurs, un plan de balisage est difficile à mettre en place au vu des conditions météorologiques complexes (vent). Ainsi, si aucun arrêté préfectoral limitant la vitesse dans les 300 m à 5 nœuds n'est établi, le pratiquant peut circuler à la vitesse qu'il souhaite.

Mme.BLANC fait part de deux activités non répertoriées dans le diagnostic socio-économique : la marche nordique et le longe côte, qui sont en plein essor sur le site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infra littoral languedocien ».

Quelques remarques concernant le diagnostic écologique :

Malgré une présence quotidienne sur le site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infra littoral languedocien », aucun des acteurs présents autour de la table n'a observé de tortue caouanne ou grand dauphin dans la zone des 1 milles.

M.BADY précise que les oiseaux ont complètement disparus depuis la fermeture des salins du midi. Les sternes naines qui nichaient auparavant sur les plages ont quasiment disparues. La fermeture des salins a en effet entraîné la disparition de leur zone de repos. M.GIPOULOU ajoute que la nidification de ces sternes sur les plages a largement été impacté par les intempéries et notamment les inondations.

Les acteurs proposent la mise en place de plan de balisage évolutif en fonction des saisons et des besoins de l'espèce. Melle RIVIERE fait part aux acteurs du projet LIFE ENVOLL géré par « les amis du Vigueirat ». L'objectif du projet est de mieux connaître les causes de régression de certaines espèces de Larolimicoles et de réfléchir à l'aménagement de sites de nidification pour les laro-limicoles dont font partie les sternes naines.

✳ **Présentation de la hiérarchisation des enjeux de conservation des sites Natura 2000 (extrait du tome I du DOCOB)**

Evaluation de la responsabilité du site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude » dans la conservation des habitats d'intérêt communautaire vis-à-vis de la façade régionale et hiérarchisation des enjeux de conservation.

Habitat élémentaire	Responsabilité du site	Hierarchisation des enjeux	Photographies
Récifs	Enjeu Fort	1	
Sables fins de haut niveaux	Enjeu modéré	2	
Sables fins bien calibrés	Enjeu modéré	2	
Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds	Enjeu modéré	2	
Sables médiolittoraux	Faible	3	

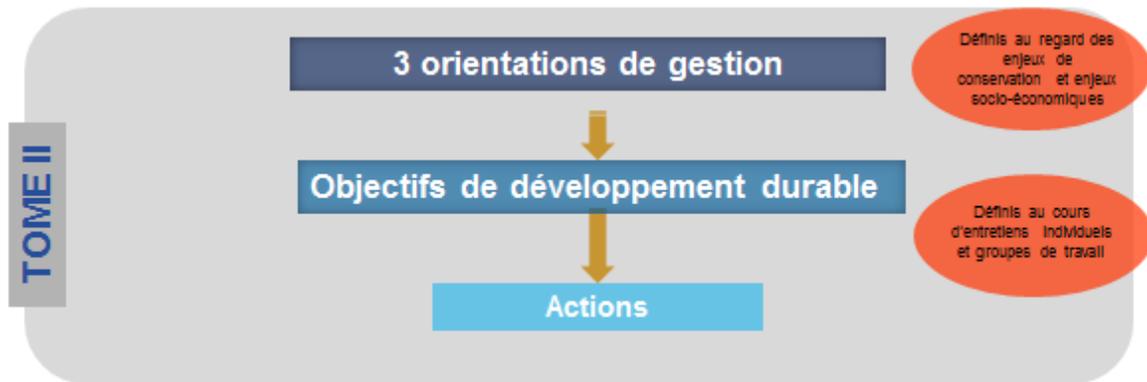
Evaluation de la responsabilité du site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien » dans la conservation des habitats d'intérêt communautaire vis-à-vis de la façade régionale et hiérarchisation des enjeux de conservation.

Habitat élémentaire	Responsabilité du site	Hierarchisation des enjeux	Photographies
Sables fins de haut niveaux	Enjeu Fort	1	
Sables fins bien calibrés	Enjeu Fort	1	
Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds	Enjeu Fort	1	
Sables médiolittoraux	Enjeu Faible	2	

Sur le site « Cours inférieur de l'Aude », les récifs, habitat sensible et rare sur la côte languedocienne, représentent un enjeu fort. Les habitats sableux, moins sensibles que les récifs forment alors un enjeu modéré. La responsabilité du site dans la protection des récifs étant forte,

les actions de gestion devront en priorité être portées sur cet habitat. Le site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien » est couvert à 98% par des bancs de sables, ce qui représente 25% de la surface régionale couverte par l'habitat. La responsabilité de ce site vis-à-vis de cet habitat est donc très élevée par rapport à celle des sites adjacents. Afin de maintenir les bancs de sables dans un bon état de conservation, les actions de gestion devront donc, en priorité, être mises en place sur ce site. Les sables médiolittoraux présents à moins de 0,5% sur les 2 sites forment un enjeu faible au vu des autres habitats.

* Présentation du contenu du TOME 2



Les orientations de gestion sont les grands axes stratégiques de gestion visant à répondre la finalité fondamentale de Natura 2000. En découlent les objectifs de développement durable, qui permettent d'identifier les objectifs qui vont assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'IC, tout en prenant en compte des activités économiques, sociales, culturelles. Les actions doivent permettre d'atteindre les ODD fixés en amont et tiennent compte des moyens économiques, humains et financiers mobilisables et des besoins ou attentes des acteurs locaux.

* Présentation des orientations de gestion des DOCOBS

Volet I

Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution (HAB)

Volet II

Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ACT)

Volet III

Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants – lagunes – mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ATM)

✳ Validation, des objectifs de développement durable du volet II et III

Discussions sur les objectifs de développement durable et actions de gestion :

VOLET II : Impliquer, former et associer les acteurs dans la vie et l'animation du site/ Informer et sensibiliser les différents publics pour lutter contre les pratiques illégales, permettre le respect de la réglementation, la génération des bonnes pratiques et la protection du site

- **Rôle des acteurs dans la sensibilisation du public :**

Tous les acteurs s'accordent à dire qu'il y a aujourd'hui un réel manque d'informations et de diffusion de l'information pour permettre la sensibilisation du grand public et des pratiquants libres. M.BADY et M.GIPOULOU proposent l'aménagement des zones de pratiques de kitesurf et windsurf (passerelles, panneaux) pour accueillir les pratiquants, les canaliser, leur transmettre l'information et ainsi améliorer la bonne prise en compte de l'environnement. Mme.BLANC et M.GIPOULOU insistent que le fait que l'accueil (comme pour les sites protégés en montagne) est primordiale pour atteindre cet objectif.

M.BADY et M.GIPOULOU expliquent les démarchent qu'ils mettent en œuvre avec leurs associations pendant la période estivale, pour sensibiliser les touristes. Des prospectus leurs sont distribués et l'accueil est très favorable. Nombre de touristes expriment leur ignorance vis-à-vis de la réglementation et comprennent l'importance d'une protection du milieu.

Tous souhaitent être d'avantage intégré à la démarche Natura 2000 et continuer à être relais de l'information. Les acteurs ont montrés un grand intérêt pour la mise en place de journées de formation sur les aires marines protégées, et les enjeux des sites Natura 2000, leur spécificité. Ils souhaitent que des outils de communication leurs soient mis à disposition, ainsi que des moyens permettant une reconnaissance de leur implication. Ils proposent par exemple une estampille/ un label « Natura 2000 ».

- **Respect de la réglementation**

Selon l'article R362-2 (modifié par Décret n°2011-269 du 15 mars 2011 - art. 2), du code de l'environnement, « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions des articles L. 362-1 et L. 362-3 concernant :

1° L'interdiction de la circulation des véhicules à moteur en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur ;

2° L'interdiction de l'utilisation, à des fins de loisirs, d'engins motorisés conçus pour la progression sur neige ».

M. BADY et LLEDO précisent qu'il y a une absence de cohérence entre les communes de Beauduc et Piemanson vis-à-vis de la réglementation des véhicules sur la plage. Ils souhaitent la création de parking pour canaliser les pratiquants. Il existe aujourd'hui un réel problème d'accès aux zones de pratique. Le besoin premier est l'aménagement des zones de roulement.

Mme BLANC souhaite savoir si les gestionnaires Natura 2000 viennent en appui dans les décisions locales. Melle RIVIERE explique que jusqu'à ce jour cette demande n'avait jamais été formulée, mais que celle-ci est intéressante.

M.BADY et M.GIPOULOU expliquent mettre en place des chartes de bonne pratique dans leurs structures. Ils trouvent toutefois que les chartes ne vont pas assez loin.

- **Développer les connaissances sur les activités, leurs potentiels impacts et sur la fréquentation du site**

M.GIPOULOU pense que les connaissances sur les activités sont suffisantes et qu'aujourd'hui il faut s'attacher à mettre en place des actions pour la protection du milieu. M.BADY souhaite que cet objectif de développement durable soit conservé. En effet, la pratique de windsurf est aujourd'hui très mal connue. La pratique libre n'est pas quantifiée or près de 150 véliplanchistes peuvent pratiquer sur un même plan d'eau durant la période estivale.

- **Limiter les impacts des activités professionnelles, récréatives et des manifestations nautiques sur les habitats rocheux et espèces d'IC du site**

Aucune remarque particulière n'a été relevée sur ce point. Les impacts restent à déterminer aux travers des entretiens avec les experts du milieu marins (substrats meubles, grand dauphin, tortue caouanne, alose et lamproies).

VOLET III Articuler la gestion du littoral en prenant en compte les interactions bassins versants-lagune-mer

- **Accompagner les démarches en faveur de la qualité de l'eau**

Aucune remarque particulière n'a été relevée sur ce point.

Objectifs de développement durable retenus par les acteurs présents autour de la table

Tous les acteurs ont validés les objectifs de développement durable, et montrent un intérêt certain pour la 2eme et 3eme objectif de développement durable de l'orientation de gestion « Favoriser le développement durable et valoriser les activités socio-économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces du site/favorables aux équilibres écologiques du site »

	ORIENTATION DE GESTION	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET II:	Favoriser le développement durable	Développer les connaissances sur les activités, leurs potentiels impacts et sur la fréquentation du site

	et valoriser les activités socio-économiques compatibles avec la conservation des habitats et espèces du site/favorables aux équilibres écologiques du site	Impliquer, former et associer les acteurs dans la vie et l'animation du site
		Informé et sensibiliser les différents publics pour lutter contre les pratiques illégales, permettre le respect de la réglementation, la génération des bonnes pratiques et la protection du site
		Limite les impacts des activités professionnelles, récréatives et des manifestations nautiques sur les habitats rocheux et espèces d'IC du site

	ORIENTATION DE GESTION	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
VOLET III : ATM	Articuler la gestion du littoral en prenant en compte les interactions bassins versants-lagune-mer	Accompagner les démarches en faveur de la qualité de l'eau

* **Rétro-planning et prochaines rencontres à venir dans le cadre des diagnostics socio-économiques**

Octobre 2014 :

Au cours du mois d'octobre 2 groupes de travail sont organisés avec les acteurs des différentes activités socio-économiques des sites Natura 2000. Ces groupes de travail permettront de valider les orientations de gestion définies avec les têtes de réseaux des différentes activités et d'ébaucher les actions de gestion permettant de répondre aux objectifs de développement durable définis ensemble au cours de ce groupe de travail.

Novembre 2014 :

Le comité de pilotage de validation des TOME 1 des 2 sites Natura 2000 est prévu le 17 novembre 2014.

S'en suivra le 20 novembre un groupe de travail articulation terre/mer permettant de définir les objectifs de développement durable du Volet I et la fin des objectifs de développement durable du Volet III, ainsi que les actions associées.

Décembre 2014 -Janvier 2015 :

Entre la fin d'année et le début d'année 2015 des entretiens avec les experts des habitats et espèces désignées sur les sites Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude » et « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien » seront organisés.

Février à mai 2015 :

Ces mois seront consacrés à la fin de la rédaction des TOME 2 des DOCOBS.

Une réunion de pré-validation des TOME 2 avec l'ensemble des acteurs rencontrés est programmée pour avril-mai 2015.

Mai-juin : Les 2 TOME II des DOCOB seront présentés et validés lors du Comité de Pilotage (COPIL) n°3. L'animation des sites Natura 2000 débute ainsi à partir de l'été 2015.

Groupes de travail	Date	Lieu	Heure
Activités professionnelles et de loisirs têtes de réseaux		SMEL*	14h-16h
Activités professionnelles et de loisirs zone Sud	21/10/2014	Sigean	16h-18h
Activités professionnelles et de loisirs zone Nord	30/10/2014	Fleury d'Aude	16h-18h
Articulation terre/mer	20/11/2014	SMEL*	10h-12h

Entretiens experts	Qui	Date	Lieu
Poissons migrateur	MRM	Juillet 2014	SMEL*
Grand dauphin	GIS 3M	Déc-janv 2015	SMEL*
Tortue caouanne	CESTMed		Port Camargue
Substrats meubles	Mme Labrune		Banyuls
Récifs	Mr Sartoretto	Déc-janv 2015	Montpellier

* Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral de Sète